



# Régate Vaurien Mars 2014

Dimanche 23 mars 2014

ASPTT Nantes Voiles

\*\*\*\*\*

## AVIS DE COURSE

### 1- REGLES

#### 1.1- La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- Les règlements de la classe Vaurien

#### 1.2- Sécurité et équipement :

Les bateaux devront être conformes aux règles de la classe Vaurien en matière de sécurité. Une attention particulière sera portée sur les éléments de flottabilité du bateau et de son équipage.

### 2- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte aux bateaux de la classe VAURIEN. La manifestation est ouverte aux concurrents étrangers.

2.2- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place en complétant le bulletin d'inscription accompagné des frais d'inscription requis à l'ASPTT Voile Nantes.

2.3- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :  
- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

2.4- Des licences temporaires seront disponibles à l'inscription auprès du club ASPTT Nantes Voile (1 jour : 10,60€). La présentation d'un certificat médical est impérative pour chaque membre de l'équipage.

- 2.5-** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - Le certificat de jauge ou de conformité,
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

### **3- DROITS A PAYER**

Les droits requis par équipage sont les suivants :

\* 12 € pour les membres de l'AS Vaurien France

\* Pour les non-membres, la cotisation à l'AS Vaurien France pour l'année 2014 est à voir directement avec les membres de l'AS Vaurien France et est en supplément des droits requis à l'inscription de la régata. Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles.

### **4- PROGRAMME**

#### **4.1- Confirmation d'inscription**

La confirmation des inscriptions se fera de 17h00 à 18h30 le samedi 22 mars 2014 et de 9h00 à 10h00 le dimanche 08 mars 2014 auprès de l'ASPTT Nantes Voile, la pièce de l'île Mazerolles, 44240 Sucé sur Erdre.

**4.2-** Une manche d'entraînement est prévue le samedi 22 mars 2014 avec un signal d'avertissement prévu à 15h00.

**4.3-** L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 10h30 le dimanche 23 mars 2014.

**4.4-** L'heure limite du dernier signal d'avertissement est : 15h30 le dimanche 23 mars 2014.

### **5-**

#### **INSTRUCTIONS DE COURSE**

**5.1-** Les instructions de course seront affichées au tableau d'affichage officiel situé dans le club house de l'ASPTT Nantes Voile.

**5.2-** Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

**6- PARCOURS**

Les parcours sont de type rivière ou construits (définis dans les annexes).

**7- CLASSEMENT**

7.1- Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

7.2- Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve est de 2

**8- PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : A déterminer

**9- DECHARGE DE RESPONSABILITE**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**10- ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, ou son équivalent (Licence FFV), pour l'épreuve.

**11- ACCES**

Base Nautique ASPTT Nantes  
La pièce de l'île Mazerolle, 44240 Sucé-sur-Erdre

**12- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Informations disponibles sur :  
<http://www.aspttvoilenantes.fr/>  
ou  
<http://www.asvaurien.fr>

**13- CONTACT**

Pour l'**ASPTT Nantes Voile**  
Rudy Le Gall, [aspttvoilenantes@gmail.com](mailto:aspttvoilenantes@gmail.com)

Pour l'**ASVF** :

\* AS Vaurien France - [contact@asvaurien.fr](mailto:contact@asvaurien.fr)

\* Frédéric Varé - [fred.vare@gmail.com](mailto:fred.vare@gmail.com)

\* Alexandre Appert – [alexappert@free.fr](mailto:alexappert@free.fr)